

Fiche FOCUS

Les téléprocédures

***Créer un espace professionnel simplifié et
adhérer aux services
(accessible avec une adresse
électronique / un mot de passe)***



Sommaire

1. Présentation	3
<i>1.1. Objet de la fiche</i>	<i>3</i>
<i>1.2. A qui s'adresse cette procédure ?</i>	<i>3</i>
<i>1.3. Précision sur le champ de cette procédure</i>	<i>3</i>
<i>1.4. Étapes de la procédure</i>	<i>3</i>
<i>1.5. Pré-requis</i>	<i>3</i>
2. 1ère étape : Inscription sur http://www.impots.gouv.fr	4
3. 2ème étape : Activation de l'espace professionnel	8
4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche	12

1. Présentation

1.1. Objet de la fiche

Les usagers professionnels souhaitant utiliser les téléprocédures de l'administration fiscale peuvent, soit effectuer leurs démarches directement sur internet (mode de transmission EFI), soit par l'intermédiaire d'un partenaire qui transmet un fichier à l'administration fiscale (mode de transmission EDI).

L'utilisateur doit commencer par créer son espace professionnel. Deux modes de création sont proposés :

- le **mode simplifié** quand l'utilisateur intervient pour le compte de sa propre entreprise et qu'elle ne bénéficie encore d'aucun service de l'espace professionnel ;
- le **mode expert** quand l'utilisateur représente une ou plusieurs entreprises, ou que l'entreprise bénéficie déjà d'au moins un service de l'espace professionnel.

L'utilisateur doit ensuite adhérer aux services souhaités, ou obtenir une délégation d'accès auprès du titulaire du service. Cependant, le mode simplifié consistant en la création de l'espace professionnel **et** en l'adhésion à tous les services pour le compte de l'entreprise mentionnée, il n'y a pas lieu de souscrire une demande d'adhésion complémentaire.

Cette fiche présente l'enchaînement des écrans pour la procédure en mode simplifié.

1.2. A qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux entreprises ne disposant d'aucun service en ligne et ne nécessitant pas de partage de gestion entre plusieurs usagers.

Par exemple, les **Collectivités Locales**, qui par nature sont gérées par l'ordonnateur (pour les services de déclaration) et par le comptable (pour les services de paiement), **doivent donc créer leur espace professionnel en mode expert** (cf. fiches FOCUS [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#)).

1.3. Précision sur le champ de cette procédure

La création d'un espace professionnel en mode simplifié s'accompagne automatiquement d'une adhésion aux services en ligne pour le compte de l'entreprise mentionnée¹.

Ces services sont accessibles par l'utilisateur, sitôt son espace activé sous 30 jours à compter de la demande de création faite par l'utilisateur à l'aide du code d'activation, envoyé par le Service des Impôts des Entreprises gestionnaire, au siège social de l'entreprise, par courrier postal.

1.4. Étapes de la procédure

Cette procédure implique 2 étapes :

- x **Demande de création d'espace simplifié** : précisez votre entreprise (SIREN) et choisissez vos identifiants (adresse électronique et mot de passe) ; vous serez informé qu'un courrier mentionnant un code d'activation vous parviendra par voie postale ;
- x **Activation de l'espace** : activez votre espace à l'aide du code d'activation reçu et renseignez le compte bancaire de l'entreprise ; vos services sont immédiatement disponibles dans votre espace professionnel.

1.5. Pré-requis

Vous devez être en possession d'une adresse électronique valide.



Le choix de l'adresse électronique (et du mot de passe associé) est à votre libre convenance ; cependant, **une adresse électronique ne peut être associée qu'à un seul espace professionnel**.

¹ Exception : le service « Démarche » nécessite une adhésion individualisée une fois l'activation de l'espace effectuée.

2. 1ère étape : Inscription sur <http://www.impots.gouv.fr>

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Mon espace

Accéder à mes services en ligne

Particulier

Professionnel

RECHERCHE

- ▶ Recherche détaillée
- ▶ Recherche de formulaires

SIMPLIFIEZ VOS IMPOTS EN LIGNE

Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude

Les autres services de la DGFIP

- ▶ timbres.impots.gouv.fr
- ▶ Le plan cadastral
- ▶ Le télépaiement des services publics locaux
- ▶ Les amendes
- ▶ Les collectivités locales
- ▶ Les cessions immobilières de l'État
- ▶ Les pensions et retraites de l'État
- ▶ Les ventes domaniales

Simulateurs

Questions fréquentes

Calendrier fiscal

International

Nous connaître

Particuliers

Je souhaite...

- ▶ Déclarer mes revenus
- ▶ Consulter ma situation fiscale personnelle
- ▶ Gérer mes données personnelles (Mon profil)
- ▶ Gérer mes paiements
- ▶ Estimer un bien immobilier

[\[-\] accéder à Mon espace](#)

Une question ?

- ▶ Je veux me mensualiser
- ▶ Je cherche mes identifiants personnels
- ▶ J'ai perdu mon avis d'impôt
- ▶ Je veux être prélevé

[> une autre question ?](#)

[rubrique des Particuliers](#) ▶

Professionnels

Je souhaite...

- ▶ **Créer / Activer mon espace**
- ▶ Déclarer et payer ma TVA
- ▶ Déclarer et payer l'impôt sur les sociétés
- ▶ Déclarer mes données sociales

[\[-\] accéder à Mon espace](#)

Une question ?

- ▶ Je crée / j'active mon espace
- ▶ Payer ma CFE en ligne
- ▶ Obtenir une attestation de régularité fiscale
- ▶ Questions-réponses sur le CICE

[> une autre question ?](#)

[rubrique des Professionnels](#) ▶

Cliquez sur le lien "Créer / Activer mon espace"

L'écran suivant vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace : choisissez la procédure qui vous convient.

Quelle que soit la procédure choisie, vous devrez mentionner une adresse électronique ainsi que le ou les SIREN concernés.

Quitter

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié

- [1ère étape : Créez votre espace](#)
- [2ème étape : Activez votre espace](#)

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises : optez pour le mode expert

- [1ère étape : Créez votre espace](#)
- [2ème étape : Activez votre espace](#)

↪ Dans la rubrique "Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié", cliquez sur "1ère étape : Créez votre espace"

Indiquez le numéro SIREN de votre entreprise et validez pour afficher la raison sociale, puis remplissez les champs relatifs à l'adresse électronique/mot de passe et aux coordonnées.

La validation définitive ne sera possible qu'après avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'utilisation du service.

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Créez votre espace

SIREN :

Dénomination : SARL MARTIN DISTRIBUTION

Adresse électronique, mot de passe

Adresse électronique :

Important : cette adresse électronique ne pourra être utilisée que pour un seul et unique espace.

Confirmez votre adresse électronique :

Mot de passe : ?

(8 caractères minimum et 20 caractères maximum. Les chiffres et les lettres sont autorisés).

Confirmez votre mot de passe :

Coordonnées

Monsieur

(Nom) (Prénom)

Quel est votre surnom ?

(Réponse à la question de confiance)

(Téléphone)

Conditions générales

[Lire les conditions générales](#)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte sans restriction.

[Modifier SIREN](#) [Valider](#) [Effacer](#)

NB : Certaines informations vous sont demandées deux fois pour limiter les erreurs de saisie, car elles sont capitales pour l'accès à votre futur espace professionnel.



L'adresse électronique doit être valide et ne pas dépasser 100 caractères.



Le mot de passe doit être composé d'une série de chiffres et/ou de lettres, sans espace ni caractère accentué, et comporter 8 caractères au minimum et 20 caractères au maximum.



**Si vous tentez de créer un espace avec une adresse électronique déjà associée à un espace la création sera bloquée
Dans ce cas, vous devez utiliser une autre adresse électronique ou vous connecter depuis l'espace déjà créé avec cette adresse électronique.**

Une fois cet écran validé, un message vous informe que la demande est enregistrée mais que l'activation de l'espace nécessite la saisie d'un code.


Pour des raisons de sécurité, ce code vous sera envoyé par voie postale à l'adresse du siège social et à l'attention du représentant légal.

Vous disposerez d'un délai de 30 jours à compter de la création de l'espace pour activer ce dernier.

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

 Votre demande a été enregistrée, mais votre espace professionnel ne sera réellement créé qu'une fois que vous l'aurez activé (étape 2).

Pour ce faire, **votre service des impôts enverra une lettre à votre entreprise, par voie postale**, afin de garantir la confidentialité des informations contenues dans votre espace.

Cette lettre contiendra un code à usage unique qui ne doit être utilisé que pour activer votre espace professionnel, sous un délai de 30 jours à compter de ce jour.

OK

Quitter

3. 2ème étape : Activation de l'espace professionnel

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site [www. impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

The screenshot shows the homepage of [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). At the top left is the French Republic logo and the text "LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ" and "MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS". The main header features the "impots.gouv.fr" logo and "un site de la direction générale des finances publiques". Navigation tabs include "Particuliers", "Professionnels", and "Documentation". A "Mon espace" section at the top right offers "Particulier" and "Professionnel" options. A "RECHERCHE" section provides links for "Recherche détaillée" and "Recherche de formulaires". A banner reads "SIMPLIFIEZ VOS IMPOTS EN LIGNE". A "Courriels frauduleux" alert is visible. The "Professionnels" section is highlighted, with a red arrow pointing to the link "Créer / Activer mon espace". Other links in this section include "Déclarer et payer ma TVA", "Déclarer et payer l'impôt sur les sociétés", and "Déclarer mes données sociales". A "Particuliers" section lists various services like "Déclarer mes revenus" and "Gérer mes données personnelles". A sidebar on the right contains "Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude", "Les autres services de la DGFiP" (including "timbres.impots.gouv.fr", "Le plan cadastral", etc.), "Simulateurs", "Questions fréquentes", "Calendrier fiscal", "International", and "Nous connaître".

☞ Cliquez sur le lien "Créer / Activer mon espace"

L'écran suivant vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace : choisissez la procédure qui vous convient.

Quelle que soit la procédure choisie, vous devrez mentionner une adresse électronique ainsi que le ou les SIREN concernés.

Quitter

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises : optez pour le mode expert

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

↳ Dans la rubrique "Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié", cliquez sur "2ème étape : Activez votre espace"



PROFESSIONNELS

Professionnels

Activez votre espace abonné

Veillez saisir votre SIREN, votre adresse électronique et le code d'activation que vous avez reçu par courrier, en respectant les majuscules et les minuscules.

Saisissez votre S.I.R.E.N (ou équivalent) :


Saisissez votre adresse électronique :

Entrez le code d'activation :
(12 caractères)

> Valider

> Effacer

- ↪ Saisissez le SIREN de votre entreprise,
- ↪ Saisissez l'adresse électronique que vous avez choisie pour identifiant de votre espace
- ↪ Saisissez le code d'activation qui vous a été adressé par voie postale

 Il ne s'agit pas ici de votre mot de passe, mais du code reçu par courrier et émanant du service des impôts des entreprises.

- ↪ Cliquez sur le bouton "Valider"

La page suivante implique de renseigner les données du compte bancaire de l'entreprise nécessaire au télépaiement des impôts.

Vous aurez ultérieurement la possibilité de le modifier ou de le compléter par d'autres comptes bancaires.

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Déclarez un compte bancaire

Afin de pouvoir payer vos impôts depuis votre espace abonné, veuillez déclarer les références du compte bancaire à débiter.

Attention :

Les références du compte bancaire à déclarer doivent être indiquées au format IBAN BIC qui figure sur les relevés d'identité bancaire (RIB).

Désignation du compte bancaire à débiter *

Code Pays	Clé IBAN	Code banque	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB	BIC IBAN
FR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Désignation du titulaire du compte à débiter

Civilité / Forme juridique :*

Nom / Raison sociale :*

Code postal :*

Ville :*

Pays :*

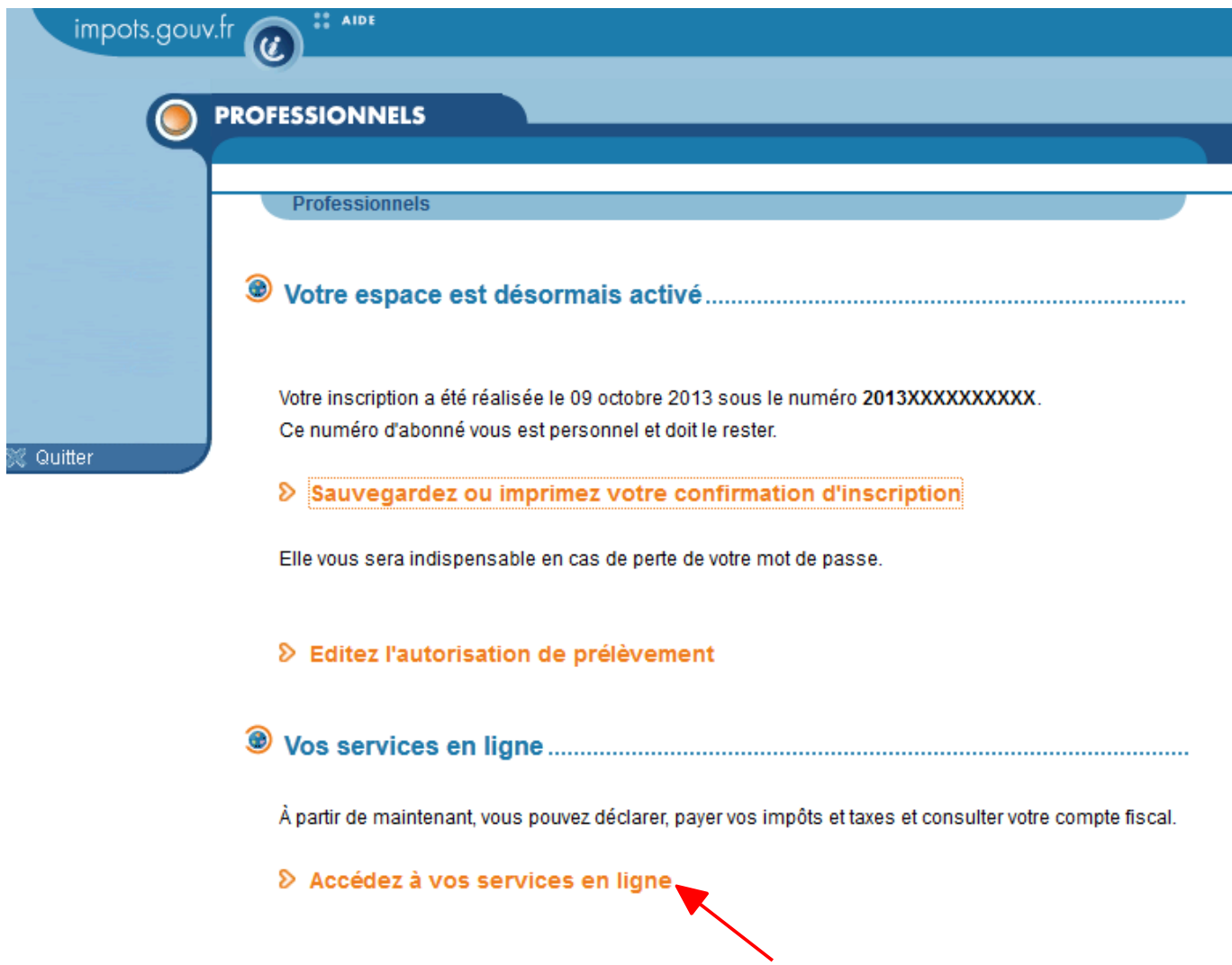
* Champs obligatoires

Valider

↩ Cliquez sur le bouton "Valider"

Une page confirmant la fin de la création de votre espace professionnel s'affiche :


 **Vous prenez connaissance de votre numéro d'abonné.**



impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels


 **Votre espace est désormais activé**

Votre inscription a été réalisée le 09 octobre 2013 sous le numéro 2013XXXXXXXXXX.
Ce numéro d'abonné vous est personnel et doit le rester.

➤ **Sauvegardez ou imprimez votre confirmation d'inscription**

Elle vous sera indispensable en cas de perte de votre mot de passe.


➤ **Editez l'autorisation de prélèvement**


 **Vos services en ligne**

À partir de maintenant, vous pouvez déclarer, payer vos impôts et taxes et consulter votre compte fiscal.

➤ **Accédez à vos services en ligne**

Quitter

 **FIN de la procédure** : votre espace professionnel est désormais créé et vous avez accès à tous les services en ligne proposés par l'administration fiscale, à l'exception du service « Effectuer une démarche » qui est spécifique aux entreprises qui effectuent des demandes de remboursement de crédit de TVA dans les autres pays membres de l'Union Européenne. Pour ce service, une adhésion complémentaire en ligne sera nécessaire.

 **Il est recommandé de sauvegarder les informations récapitulatives de votre espace en cliquant sur "Sauvegarder ou imprimer votre confirmation d'inscription" ; elles vous seront indispensables lors d'opérations particulières (oubli du mot de passe par exemple).**

4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone (prix d'un appel local) via le **n° 0 810 006 882**.
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site <http://www.impots.gouv.fr> > Professionnels > je contacte mon assistance informatique (rubrique Téléprocédures).